



Le 21 décembre 2023

**Par courriel**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. :  
turmel.simon@hydroquebec.com

**OBJET :** Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision  
D-2023-109  
Suivi du Plan d'approvisionnement 2023-2032  
Notre dossier : R063123

---

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2023-109, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie pour le Distributeur;
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie du Producteur
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du producteur  
**(confidentiel)**
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance - Bilan du Distributeur;
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité
- Annexe G : Liens WEB vers les documents du NERC et du NPCC

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

Simon Turmel, avocat

ST/gm

p.j.